



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Regional Manager/Real Property
Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

**Tender To: Public Works and Government Services
Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Soumission aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Regional Manager/Real Property Contracting/PWGSC
Ontario Region, Tendering Office
12th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto, Ontario
M2N 6A6
Ontario

Title - Sujet Replace Swing & Fixed Bridges	
Solicitation No. - N° de l'invitation EQ754-191150/A	Date 2018-08-09
Client Reference No. - N° de référence du client R.073593.001	GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG PW-\$PWL-012-2391
File No. - N° de dossier PWL-8-41054 (012)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2018-09-20	
Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Caporusso, Mary	Buyer Id - Id de l'acheteur pwl012
Telephone No. - N° de téléphone (416) 512-5859 ()	FAX No. - N° de FAX (416) 512-5862
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Trent Severn Waterway Hamlet, Ontario X1X 1X1 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

INVITATION À SOUMISSIONNER

Remplacement des ponts tournant et fixe de Hamlet (ponts n^{os} 57 et 58)
Hamlet (Ontario)

AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES

SOUMISSIONS À DEUX ENVELOPPES

Les soumissions doivent être présentées respectant un processus à « deux enveloppes ». Consulter l'IP05 aux Instructions particulières aux soumissionnaires.

PAIEMENT SANS DÉLAI DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

Principes en matière de paiement sans délai

Services publics et Approvisionnement Canada est d'avis que ces trois principes devraient régir le versement des paiements faits au titre des contrats de construction :

- Rapidité : Le Ministère examinera et traitera les factures dans les meilleurs délais. En cas de différend, Services publics et Approvisionnement Canada paiera les éléments non contestés, tout en s'employant à résoudre la question du montant contesté de façon rapide et équitable
- Transparence : Le Ministère rendra publics les renseignements sur les paiements versés au titre des contrats de construction, comme les dates de versement des paiements, ainsi que le nom des entreprises, les numéros de contrat et de projet; de leur côté, les entrepreneurs devraient communiquer ces renseignements aux paliers inférieurs
- Responsabilité partagée : Les payeurs et les bénéficiaires sont tenus de respecter les conditions de leurs contrats, entre autres leurs obligations liées au versement et à la réception des paiements, ainsi que d'adopter les pratiques exemplaires de l'industrie.

Pour plus de renseignements : <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/divulgation-disclosure/psdic-ppci-fra.html>

MISE À JOUR SUR L'UTILISATION DE L'AMIANTE DE TPSGC

En date du 1^{er} avril 2016, tous les contrats de Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC) qui portent sur des projets de nouvelle construction et des rénovations importantes interdiront l'utilisation des matériaux de construction contenant de l'amiante. Pour de plus amples informations veuillez consulter ce lien <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/biens-property/ami-asb/amiante-asbestos-fra.html>

TABLE DES MATIÈRES

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

- IP01 Introduction
- IP02 Documents de soumission
- IP03 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP04 Visite optionnelle des lieux
- IP05 Livraison des soumissions
- IP06 Révision des soumissions
- IP07 Ouverture des soumissions / Évaluation
- IP08 Établissement de la soumission
- IP09 Fonds insuffisants
- IP10 Compte rendu
- IP11 Période de validité des soumissions
- IP12 Documents de construction
- IP13 Sites Web

R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2018-06-21)

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site WEB;

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise - approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indu
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement-soumission

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

- CS01 Exigences relatives à la sécurité industrielle, lieu de sauvegarde des documents
- CS02 Condition d'assurance
- SC03 Propositions à valeur ajoutée (PVA)

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

Solicitation No. - N° de l'invitation
EQ754-191150/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur
pw1012

Client Ref. No. - N° de réf. du client
R.073593.001

File No. - N° du dossier
PWL-8-41054

CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

APPENDICE 1 FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS
APPENDICE 2 DISPOSTION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ
APPENDICE 3 LISTE DES SOUS-TRAITANTS
APPENDICE 4 ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS
APPENDICE 5 FORMULAIRE DE QUALIFICATIONS

ANNEXE A ATTESTATION D'ASSURANCE
ANNEXE B RAPPORT VOLONTAIRE D'APPRENTIS EMPLOYÉS PENDANT LES CONTRATS

INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)

IP01 INTRODUCTION

1. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) à l'intention de faire appel à un entrepreneur pour assurer les services de construction selon les modalités exposées dans la présente invitation à soumissionner
2. On demande aux soumissionnaires qui donnent suite à cette invitation de présenter une soumission détaillée complète se rapportant à l'IP05 "Livraison des soumissions".

IP02 DOCUMENTS DE SOUMISSION

Les documents suivants constituent les documents de soumission:

1.
 - a. Appel d'offres - Page 1;
 - b. Instructions particulières aux soumissionnaires;
 - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2018-06-21)
 - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
 - e. Dessins et devis;
 - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
 - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

IP03 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1, à l'adresse courriel mary.caporusso@tpsgc-pwgsc.gc.ca. À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T, toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins 5 jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, l'autorité contractante examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'autorité contractante dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

IP04 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX

Une visite facultative des lieux sera organisée le 6 septembre 2018 à 11 h. Les soumissionnaires intéressés doivent se rendre au bâtiment de l'opérateur situé du côté ouest du pont tournant, au 1641, chemin 49 du District Muskoka, à Hamlet, en Ontario.

Les soumissionnaires doivent s'inscrire auprès de l'autorité contractante, Mary Caporusso, par courriel à l'adresse mary.caporusso@pwgsc-tpsgc.gc.ca pour confirmer leur présence et fournir le nom de la ou des personnes qui participeront à la visite. Les soumissionnaires qui ne participent pas à la visite pourront tout de même présenter une soumission.

Équipement de protection

Toute personne participant à la visite des lieux devra porter l'équipement de protection personnel approprié (lunettes de sécurité, chaussures de sécurité, veste et casque de chantier, etc.). Le personnel de l'entrepreneur et toute personne non munis des équipements de protection requis se verront refuser l'accès au site.

Les précisions ou changements apportés à la demande de soumissions à la suite de la visite des lieux seront intégrés à la demande de soumissions sous forme de modification.

IP05 LIVRAISON DES SOUMISSIONS

L'article IG09 de R2710T est remplacé par ce qui suit:

1. Les soumissions devront être présentées en respectant un processus à « deux enveloppes ». Les deux enveloppes doivent être jointes et cachetées ensemble dans une troisième enveloppe, l'enveloppe de soumission. Toutes les enveloppes sont fournies par le soumissionnaire.
2. L'enveloppe de soumission doit être adressée et présentée au bureau désigné sur la page frontispice « Appel d'offres » pour la réception des soumissions. Elle doit parvenir à ce bureau au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :
 - a. numéro de l'invitation;
 - b. le nom du soumissionnaire;
 - c. l'adresse de retour; et
 - d. l'heure et la date de clôture.
3. Le Formulaire de qualifications et la garantie de soumission ainsi que tout autre document exigé doit être joint et cacheté dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 1 - QUALIFICATION;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
4. Le Formulaire de soumission et d'acceptation (SA) doivent être jointes et cachetées dans une enveloppe avec l'information suivante reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe :
 - a. ENVELOPPE 2 - PRIX;
 - b. numéro de l'invitation; et
 - c. nom du soumissionnaire.
5. La livraison correcte des soumissions dans les délais prescrits est la responsabilité exclusive du soumissionnaire.

IP06 RÉVISION DES SOUMISSIONS

Les alinéas 1 et 3 de IG 10 de R2710T sont remplacé par la suivante;

Une soumission soumise en conformité avec ces instructions peut être révisé en soumettant en main propre une nouvelle enveloppe de prix. Elle doit parvenir bureau de réception des soumissions au plus tard à la date et à l'heure indiquée pour la clôture des soumissions. Le soumissionnaire doit s'assurer que l'information suivante est reproduite clairement, en caractères de frappe ou d'imprimerie au recto de l'enveloppe de soumission :

- a. ENVELOPPE 1- RÉVISION QUALIFICATION et/ou ENVELOPPE 2 – RÉVISION PRIX
- b. numéro de l'invitation; et
- c. nom du soumissionnaire.

IP07 OUVERTURE DES SOUMISSIONS / ÉVALUATION

1. Il n'y aura pas d'ouverture des soumissions en public lors du dépôt de soumissions.
2. Enveloppe 1 - Qualification - Sera ouverte en privé. Cette enveloppe sera ouverte en premier pour évaluer les documents requis. L'évaluation sera faite selon une note de passage ou d'échec. Cette étape sera franchie seulement si le soumissionnaire satisfait aux exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission.

L'enveloppe 2 sera retournée au soumissionnaire.

3. Enveloppe 2 - Prix – La soumission contenue dans l'enveloppe 2 sera évaluée selon les exigences obligatoires requises. Si le soumissionnaire ne satisfait pas à une ou à chacune des exigences obligatoires, sa soumission sera jugée irrecevable et aucune autre considération ne sera donnée à la soumission. Les soumissions qui n'ont pas rencontrés les exigences obligatoires de qualifications seront retournées aux soumissionnaires.
4. L'entrepreneur ayant fourni la soumission recevable la plus basse sera recommandée pour l'octroi du contrat.
5. Les résultats des soumissions peuvent être obtenus en contactant l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1.

IP08 ÉTABLISSEMENT DE LA SOUMISSION

L'entrepreneur doit établir la soumission d'après les documents pertinents énumérés dans les Instructions particulières aux soumissionnaires. Il lui appartient de demander des éclaircissements sur les clauses, les conditions ou les exigences techniques exprimées dans ce document.

IP09 FONDS INSUFFISANTS

Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux, le Canada pourra

- a. annuler l'appel d'offres; ou
- b. obtenir des fonds supplémentaires et attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.

IP10 COMPTE RENDU

Après l'attribution du contrat, les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

IP11 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa ci-haut est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1. ci-haut n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
 - a. poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
 - b. annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

IP12 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION

À l'attribution du contrat, (1 copie électronique) des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (2), seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

IP13 SITES WEB

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues
[Http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL](http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494§ion=text#appL)

Achats et ventes
<https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes
<http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)
http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505_fra.pdf

Cautionnement pour le paiement de la main-d'oeuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA)
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Services de sécurité industrielle
<http://ssi-iss.tpsgc-pwgsc.gc.ca/index-fra.html>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration
<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)

1. Les documents suivants constituent le contrat:
 - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
 - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
 - c. Dessins et devis;
 - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2860D	(2016-01-28);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2014-06-26);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
 - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
 - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
 - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.

CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)

CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ INDUSTRIELLE, LIEU DE SAUVEGARDE DES DOCUMENTS

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE

1) Polices d'assurance

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

2) Période d'assurance

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

3) Preuve d'assurance

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

4) Indemnités d'assurance

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

5) Franchise

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

SC03 PROPOSITIONS À VALEUR AJOUTÉE (PVA)

SPAC pourrait accepter des « propositions à valeur ajoutée » (PVA) de la part de l'entrepreneur durant toute la période du contrat à compter de l'attribution de celui-ci (comme il est indiqué dans la partie sur la soumission et l'acceptation du document de l'appel d'offres).

La PVA vise à améliorer le projet en tirant parti des connaissances et de l'expérience de l'entrepreneur en vue de tenir compte des facteurs environnementaux des travaux et des éléments de coûts connexes.

SPAC passera en revue les PVA dans le but d'évaluer la viabilité des méthodes de construction et d'établissement des échéanciers en fonction des objectifs, des contraintes et des directives en matière de PVA du projet.

1. Directives en matière de PVA

Ces directives s'appliquent à la réduction des coûts et aux propositions à valeur ajoutée établies et préparées par l'entrepreneur pour ce qui est des améliorations proposées aux calendriers, aux dessins, aux spécifications, au matériel et aux autres exigences du présent contrat. Les propositions doivent être présentées par écrit. Cependant, la présente clause ne s'applique à de telles propositions que si l'entrepreneur indique à l'agent de négociation au moment de la présentation de la soumission qu'il s'agit d'une proposition aux termes de la présente clause relative aux PVA.

La présentation de PVA sera acceptée tout au long du contrat. Idéalement, l'entrepreneur retenu déterminera les éléments à valeur ajoutée tôt et les présentera immédiatement après l'attribution du contrat pour assurer le respect ou l'accélération du calendrier établi dans le contrat.

SPAC répondra aux PVA dans les sept jours ouvrables suivant leur présentation, et l'échéancier des PVA est inclus dans le plan directeur. L'entrepreneur doit tenir compte des délais d'approbation par d'autres ministères ou organismes du gouvernement compétents.

2. Portée des PVA

Les PVA visées sont celles qui entraîneraient la modification des modalités existantes du marché.

En général, les PVA doivent apporter une amélioration aux éléments décrits ci-dessous.

1. Calendrier : devancer la date d'achèvement des travaux principaux ou devancer la date d'achèvement des travaux de construction en général.
2. Coût du projet
Faire en sorte que le Canada réalise des économies en permettant :
 - i. une diminution des coûts du présent contrat sans en modifier les principales fonctions et caractéristiques, notamment la durée de vie utile, la fiabilité, l'économie de l'exploitation, la facilité d'entretien et les caractéristiques normalisées requises, tout en respectant le niveau de qualité établi;
 - ii. une réduction nette du coût de la propriété fournie par le gouvernement, les opérations, l'entretien, ou les autres domaines qui excèdent le coût d'acquisition accru, sans nuire aux fonctions essentielles, aux caractéristiques et à la conformité aux codes.
3. Impact sur l'environnement
Se reporter à l'étude d'impact sur l'environnement de base fournie à la publication de la demande et au plan de gestion de l'environnement que fournira l'entrepreneur :
 - a. coûts d'exploitation;
 - b. coûts indirects;
 - c. investissement au départ visant à réaliser des économies ultérieurement;
 - d. recyclabilité – grâce à la transformation et à la vente de produits contenant des matières recyclées et des déchets, comme du béton, de l'acier, de la brique, etc., qui peuvent être détournés des sites d'enfouissement;
 - e. arrangements en matière d'aliénation respectueuse de l'environnement :

- i. gestion des déchets sur place – trier et recycler les déchets,
 - ii. utilisation de transporteurs ou de sites certifiés;
 - f. rendement énergétique et consommation des ressources.
 4. Sécurité : amélioration de la sécurité en ce qui a trait à l'utilisation ultérieure du bien, à ses caractéristiques ou à son exploitation et à son entretien.
 5. Qualité : respect ou dépassement des exigences du client ou des propriétaires grâce au respect des spécifications.
 6. Constructibilité : revue des processus de construction du début à la fin pendant l'étape précédant la construction. Déterminer les obstacles avant la réalisation d'un projet afin de réduire ou de prévenir les erreurs, les retards et les dépassements des coûts.
 7. Innovation : utilisation de nouvelles technologies ou de technologies novatrices pour améliorer les caractéristiques d'un projet ou les objets ultimes qui ont une valeur nette pour le Canada en améliorant le calendrier, le budget, la portée ou la qualité.
2. Contraintes du projet
Les PVA doivent respecter les contraintes suivantes :
- 1) les travaux ne doivent pas nuire à la saison de navigation 2018 de l'Agence Parcs Canada. Les travaux ayant une incidence sur la navigation ne peuvent être effectués avant le 8 octobre 2018;
 - 2) les travaux en milieu aquatique ne peuvent être réalisés entre le 15 mars et le 16 juillet 2019;
 - 3) les travaux doivent être terminés au plus tard le 26 juillet 2019.
3. Soumission des propositions à valeur ajoutée
Les documents à soumettre avec les propositions à valeur ajoutée doivent inclure tous les renseignements indiqués ci-après. Ces documents doivent être présentés conformément aux instructions de soumission.
L'entrepreneur sera admissible, à l'entière discrétion du Canada, à un incitatif financier si une PVA est acceptée et produit les résultats escomptés (c.-à-d. un pourcentage des économies réalisées; un pourcentage majoré des coûts directs; ou encore un pourcentage majoré pour les résultats démontrés). Les coûts seront calculés conformément à la section 6.4 du contrat, qui est intitulée « Coûts admissibles pour les modifications de contrat selon les conditions générales ».
4. Documents à soumettre avec les propositions à valeur ajoutée
L'entrepreneur général doit soumettre les renseignements suivants avec chaque PVA, sans frais supplémentaires pour le Canada :
- 1) une description des différences entre, d'une part, les dispositions du contrat ou les exigences en vigueur et, d'autre part, les améliorations proposées; une comparaison des avantages et des inconvénients de chacune, notamment une justification de la modification d'un élément; une explication des effets de la modification sur le rendement du produit final; et toute donnée d'essai objective et pertinente;
 - 2) une énumération des exigences visant l'autorisation de modification si la proposition est acceptée et une recommandation quant à la façon de réaliser chaque changement (p. ex. une révision suggérée);
 - 3) une analyse des coûts et des avantages – une estimation détaillée de toute réduction ou augmentation qui découlera de l'adoption de la proposition. Celle-ci doit tenir compte des coûts de conception et de mise en œuvre assumés par l'entrepreneur. Celle-ci devra inclure tous les montants attribuables aux sous-traitances en

conformité avec les modalités de la section 6.4.1 du contrat, « Coûts admissibles pour les modifications de contrat selon les conditions générales », de même que la base de l'estimation;

- 4) une prévision de toutes les répercussions de la modification proposée sur les coûts assumés par l'État, de même que sur les frais d'entretien et d'exploitation;
 - 5) une date estimative à laquelle une autorisation de modification tenant compte de la proposition doit être produite au plus tard afin de tirer pleinement parti des avantages de cette dernière; des évaluations des avantages si l'approbation est retardée au-delà de la date à laquelle les avantages de la PVA sont considérés comme optimaux; ou du nombre de jours durant lesquels la proposition est valide, tout en précisant les incidences éventuelles sur la date d'achèvement ou le calendrier de livraison;
 - 6) des suggestions d'incitatifs qui pourraient être offerts à l'entrepreneur à la suite de la présentation de la PVA (c.-à-d. un pourcentage des économies réalisées; un pourcentage majoré des coûts directs; ou encore un pourcentage majoré pour les résultats démontrés).
5. Procédures de soumission des propositions à valeur ajoutée

Exigences visant l'entrepreneur général

L'entrepreneur général devra soumettre au représentant du ministère et à l'expert-conseil principal une description détaillée de la PVA comprenant le calendrier du projet et les répercussions sur celui-ci aux fins d'examen. La PVA soumise devra être étayée par des dessins détaillés, au besoin, ainsi que par un prix ferme (notamment une ventilation détaillée de tous les coûts de main-d'œuvre, des matériaux et de l'équipement requis pour mettre en œuvre la proposition).

Exigences visant le représentant du ministère

- 1) L'entrepreneur peut soumettre des PVA au représentant du ministère à partir de l'attribution du contrat jusqu'à son achèvement. Étant donné que le temps est précieux aux termes de ce contrat, de telles propositions devraient être présentées dès que possible après l'attribution du contrat.
- 2) L'entrepreneur n'entreprendra pas les travaux proposés dans la PVA avant de recevoir des instructions écrites à cet effet de la part du gestionnaire de projet.
- 3) En plus des documents de soumission de la PVA requis, la soumission doit comprendre les éléments suivants :
 - a. la date et les dates de révision;
 - b. le titre et le numéro du projet;
 - c. le nom et l'adresse du sous-traitant, du fabricant et du fournisseur;
 - d. l'estampille de l'entrepreneur, la signature du représentant autorisé de celui-ci, qui certifie que les documents soumis ont été approuvés, et le contenu de la PVA vérifié, et que la proposition est conforme à la clause SC 04 et aux documents contractuels.
- 4) Il faut prévoir sept jours ouvrables pour permettre au représentant du ministère d'examiner chaque proposition. Les PVA seront examinées en consultation avec le ministère client ou propriétaire et l'expert-conseil responsable du projet.
- 5) Les PVA devront être modifiées selon ce qui aura été convenu avec le représentant du ministère.

L'acceptation de toute PVA est laissée à l'entière discrétion du Canada.

FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)

SA01 IDENTIFICATION DU PROJET

Projet n° R.073593.001

Title: Hamlet, ON - Hamlet Swing and Fixed Bridges (Bridge 57 & 58) Replacement

SA02 NOM LÉGAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE

Raison social: _____

Nom commercial (si applicable): _____

Adresse: _____

Téléphone: _____ Télécopieur: _____ NEA: _____

Adresse courriel: _____

Le Numéro d'organisation du Programme de sécurité industrielle : _____
(si requis)

SA03 OFFRE

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS

La soumission ne peut être retirée pour une période de 60 jours suivant la date de clôture de l'invitation.

SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire sera formé entre le Canada et le soumissionnaire. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés à la section Documents du contrat.

SA06 DURÉE DES TRAVAUX

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux le 26 juillet 2019, à partir de l'avis de l'acceptation de l'offre.

SA07 GARANTIE DE SOUMISSION

Le soumissionnaire doit joindre à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T - Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

SA08 SIGNATURE

Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

Signature

Date

APPENDICE 1 – FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS (1 page)

- 1) Les prix unitaires régiront l'établissement du montant calculé total. Toute erreur de calcul dans cette annexe sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si l'un des prix soumis ne reflète pas de façon raisonnable le coût relatif à l'exécution de la partie du travail auquel s'applique le prix.

MONTANT FORFAITAIRE

Le montant forfaitaire est lié aux travaux auxquels une entente de prix forfaitaire s'applique.

- (a) Le travail compris dans le montant forfaitaire représente tout le travail non inclus dans le tableau des prix unitaires.

MONTANT FORFAITAIRE (FN) Taxes applicables non comprises
--

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Le tableau des prix unitaires indique les travaux faisant l'objet d'une entente à prix unitaire.

- (a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits à la section de référence du devis.
 (b) Le prix unitaire ne doit pas inclure des montants afférents à des travaux ne figurant pas dans le tableau des prix unitaires.

Article	Référence au devis	Catégories de main-d'œuvre, outillage ou matériaux	Unité de mesure	Quantité estimative (QE)	Prix unitaire (PU) Taxes applicables non comprises	Montant calculé (QE x PU) Taxes applicables non comprises
1	31 23 33.01	Excavation ordinaire autre que pour la structure	m ³	170		
2	32 12 16	Type d'asphalte – asphalte mélangée à chaud HDHC	tonnes	150		
3	32 12 16	Type d'asphalte – asphalte mélangée à chaud HL1	tonnes	190		
4	32 12 13.16	Couche de bitume d'accrochage	m ²	1300		
5	32 11 18	Fourniture, placement et compactage du remblai granulaire A	tonnes	200		
6	32 11 19	Fourniture, placement et compactage du remblai granulaire B Type II	tonnes	600		
7	32 91 19.13	Mise en place et nivellement de terre végétale	m ³	100		
8	32 92 23	Fourniture et mise en place de plaques de gazon	m ²	300		
9	31 32 19.01	Fourniture et mise en place de géotextiles	m ²	100		
10	31 22 33.01	Compactage de sous-couche	m ²	1100		
11	32 12 16	Stationnement	m ²	150		
MONTANT CALCULÉ TOTAL (MCT) Taxes applicables non comprises						

MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF + MCT) Taxes applicables non comprises

APPENDICE 3 - LISTE DES SOUS-TRAITANTS

- 1) Conformément à la clause IG07 – Liste des sous-traitants et fournisseurs des Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T, le soumissionnaire devrait accompagner sa soumission d'une liste de sous-traitants.
- 2) Le soumissionnaire devrait soumettre la liste des sous-traitants pour toute partie des travaux dont la valeur équivaut à au moins 20 % du prix soumissionné.

	Sous-traitant	Division
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		
11		
12		
13		
14		
15		

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

(page 1 de 2)

INITIATIVE DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA POUR L'EMBAUCHE D'APPRENTIS

1. Pour les encourager à participer à la formation d'apprentis, on demande aux employeurs qui soumissionnent pour des contrats de construction ou d'entretien de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) de signer une attestation volontaire, attestation signalant leur engagement à embaucher et former des apprentis.
2. Le Canada doit composer avec des pénuries de main-d'œuvre dans divers secteurs et dans diverses régions, en particulier dans des métiers spécialisés. Faciliter l'acquisition de compétences et la formation chez les Canadiens est une responsabilité partagée. Le gouvernement du Canada a pris l'engagement de faciliter l'utilisation d'apprentis dans le cadre des contrats fédéraux de construction et d'entretien. Les soumissionnaires ont un rôle important à jouer au titre du soutien des apprentis, à savoir les embaucher et les former. On les encourage à attester qu'ils proposent des possibilités d'emploi à des apprentis dans le cadre de leurs relations d'affaires avec le gouvernement du Canada.
3. Le gouvernement du Canada encourage les Canadiens à faire l'apprentissage de métiers spécialisés et à y faire carrière. En outre, le gouvernement offre un crédit d'impôt aux employeurs afin de les encourager à embaucher des apprentis. Vous trouverez de l'information à propos de ces mesures fiscales administrées par l'Agence du revenu du Canada dans son site Web à : www.cra-arc.gc.ca. Les employeurs sont aussi invités à se renseigner à propos de l'information et des mesures de soutien additionnelles dont ils pourraient tirer profit auprès de leur autorité provinciale ou territoriale en matière d'apprentissage.
4. Les attestations signées à la page 2 de 2 aideront à mieux comprendre comment les entrepreneurs utilisent des apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien et pourraient éclairer l'élaboration, dans l'avenir, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes.
5. L'entrepreneur atteste ce qui suit :

En vue de contribuer à la satisfaction de la demande en travailleurs qualifiés, l'entrepreneur convient de déployer et d'exiger de ses sous-traitants qu'ils déploient des efforts commerciaux raisonnables pour embaucher et former des apprentis inscrits, de s'efforcer d'utiliser pleinement les ratios compagnon/apprenti * autorisés et de respecter toutes les exigences liées à l'embauche prescrites dans les lois provinciales et territoriales.

L'entrepreneur consent, par la présente, à ce que cette information soit recueillie et conservée par TPSGC et Emploi et Développement social Canada en vue d'appuyer la compilation de données sur l'embauche et la formation d'apprentis dans le cadre de contrats fédéraux de construction et d'entretien.

Pour appuyer cette initiative, une attestation volontaire signalant que le fournisseur s'engage à embaucher et former des apprentis est disponible à la page 2 de 2.

Si vous acceptez, veuillez compléter et apposer votre signature à la page 2 de 2.

* **Le ratio compagnon/apprenti**, c'est le nombre de compagnons qualifiés/agrèés qu'un employeur doit employer dans une profession ou un métier désigné afin d'être admissible à inscrire un apprenti conformément à la législation, aux règlements, aux directives d'orientation ou aux arrêtés provinciaux/territoriaux émis par les autorités ou les organismes responsables.

Attestation volontaire
(A être volontairement retourner avec la soumission)
(page 2 de 2)

APPENDICE 4 – ATTESTATION VOLONTAIRE À L'APPUI DU RECOURS AUX APPRENTIS

Avis; L'entrepreneur sera appelé à compléter à tous les six mois ou à la fin des travaux un rapport tel qu'inclus à l'annexe B « Rapport volontaire d'apprentis employés pendant les contrats ».

Nom: _____

Signature: _____

Nom de la compagnie: _____

Dénomination sociale: _____

Numéro de l'invitation à soumissionner: _____

Nombre d'employés de l'entreprise: _____

Nombre planifié d'apprentis qui travailleront sur ce contrat: _____

Métiers spécialisés de ces apprentis;

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS QUALIFICATIONS OBLIGATOIRES ET DOCUMENTS À SOUMETTRE

1. Expérience du soumissionnaire – Construction de pont

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il a, au cours des dix (10) dernières années, achevé au moins deux (2) projets de construction ou de réfection importante de pont, chacun d'une valeur contractuelle de 3 000 000 \$, taxes en sus. Au moins un (1) des projets doit avoir compris la construction ou la réfection importante d'un pont mobile.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des deux (2) projets de pont à l'aide des formulaires ci-joints ou une photocopie de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 1a – Projet de construction ou de réfection importante d'un pont

Formulaire n° 1b – Projet de construction ou de réfection importante d'un pont

2. Expérience du soumissionnaire – Fabrication d'éléments en acier de construction

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il (ou qu'un de ses sous-traitants) a, au cours des dix (10) dernières années, fabriqué au moins trois (3) ponts d'acier respectant les exigences suivantes :

- au moins un (1) des trois (3) ponts doit comprendre la fabrication d'un pont à poutres triangulées en acier;
- au moins un (1) des trois (3) ponts doit comprendre la fabrication d'une structure d'acier pour un nouveau pont mobile;
- le dernier projet de pont doit comprendre la fabrication d'une structure d'acier nécessitant, au minimum, une quantité totale d'acier de construction de 200 tonnes.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des trois (3) projets à l'aide des formulaires ci-joints ou une photocopie de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 2a – Fabrication d'éléments en acier de construction – Pont à poutres triangulées en acier

Formulaire n° 2b – Fabrication d'éléments en acier de construction – Nouveau pont mobile

Formulaire n° 2c – Fabrication d'éléments en acier de construction – Quantité totale d'acier de construction d'au moins 200 tonnes

3. Expérience du soumissionnaire – Ouvrages mécaniques et hydrauliques

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il (ou qu'un de ses sous-traitants) a, au cours des dix (10) dernières années, achevé au moins deux (2) projets d'installation, de réparation, de modernisation ou de réfection de systèmes mécaniques ou hydrauliques d'une valeur contractuelle pour chaque projet d'au moins 500 000 \$, taxes en sus, pour les travaux mécaniques et hydrauliques.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des deux (2) projets à l'aide des formulaires ci-joints ou une photocopie de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 3a – Ouvrages mécaniques et hydrauliques

Formulaire n° 3b – Ouvrages mécaniques et hydrauliques

4. Expérience du soumissionnaire – Travaux d'électricité et de commande pour ponts mobiles

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation démontrant qu'il (ou qu'un de ses sous-traitants) a, au cours des dix (10) dernières années, achevé au moins deux (2) projets d'installation, de réparation, de modernisation ou de réfection de systèmes électriques et de commande pour des ponts mobiles.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet pour chacun des deux (2) projets à l'aide des formulaires ci-joints ou une photocopie de ces formulaires incluant tous les renseignements qui s'y trouvent. Ces formulaires doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 4a – Travaux d'électricité

Formulaire n° 4b – Travaux d'électricité

5. Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles. Les exigences relatives à l'ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles sont définies tout au long des documents contractuels. L'ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles doit être agréé (ou admissible à l'agrément) en tant qu'ingénieur professionnel dans la province de l'Ontario. L'ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles doit posséder au minimum dix (10) ans d'expérience de la conception de ponts comprenant au minimum trois (3) années d'expérience de la conception de ponts mobiles ainsi que de l'expérience en tant qu'ingénieur principal en structures pour la conception et l'administration du marché d'au moins un (1) projet de pont mobile concernant la construction ou la réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction de 1 000 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 5a – Ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles

6. Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles. Les exigences relatives à l'ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles sont définies tout au long des documents contractuels. L'ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles doit être agréé (ou admissible à l'agrément) en tant qu'ingénieur professionnel dans la province de l'Ontario. Il doit posséder au moins dix (10) années d'expérience de la conception dont au moins trois (3) années d'expérience de la conception mécanique de ponts mobiles ainsi que de l'expérience en tant qu'ingénieur principal en mécanique pour la conception et l'administration du marché d'au moins un (1) projet de construction ou de réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction de 1 000 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 6a – Ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles

7. Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles. Les exigences relatives à l'ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles sont définies tout au long des documents contractuels. L'ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles doit être agréé (ou admissible à l'agrément) en tant qu'ingénieur professionnel dans la province de l'Ontario. Il doit posséder au moins dix (10) années d'expérience de la conception dont au moins trois (3) années d'expérience de la conception hydraulique de ponts mobiles ainsi que de l'expérience en tant qu'ingénieur principal en hydraulique pour la conception et l'administration du marché d'au moins un (1) projet de construction ou de réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction de 1 000 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 7a – Ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles

8. Expérience du soumissionnaire – Ingénieur électricien spécialisé dans les ponts mobiles

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur électricien spécialisé dans les ponts mobiles. Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un ingénieur en électricité spécialisé dans les ponts mobiles. L'ingénieur électricien spécialisé dans les ponts mobiles doit être agréé (ou admissible à l'agrément) en tant qu'ingénieur professionnel dans la province de l'Ontario. L'ingénieur électricien spécialisé dans les ponts mobiles doit posséder au minimum dix (10) ans d'expérience de la conception comprenant au minimum trois (3) années d'expérience de la conception électrique de ponts mobiles ainsi que de l'expérience en tant qu'ingénieur électricien principal pour la conception et l'administration du marché d'au moins un (1) projet de pont mobile concernant la construction ou la réfection importante d'un pont mobile d'une valeur contractuelle pour la construction de 1 000 000 \$, taxes en sus.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur ingénieur en électricité spécialisé dans les ponts mobiles et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 8a – Ingénieur en électricité spécialisé dans les ponts mobiles

9. Expérience du soumissionnaire – Spécialiste de l'environnement

Chaque soumissionnaire doit joindre à sa soumission une attestation indiquant qu'il aura recours aux services d'un spécialiste de l'environnement. Les exigences relatives au spécialiste de l'environnement sont définies tout au long des documents contractuels. Le spécialiste de l'environnement doit être agréé (ou admissible à l'agrément) en tant qu'ingénieur professionnel ou scientifique de l'environnement dans la province de l'Ontario. Il doit posséder au moins dix (10) années d'expérience dans les domaines de la biologie aquatique, des espèces en péril, des évaluations environnementales et dans la conception et la surveillance de mesures de protection de l'environnement dans le cadre de chantiers de construction situés autour ou à proximité d'une étendue d'eau.

Les soumissionnaires doivent remplir un formulaire de projet indiquant les coordonnées de leur spécialiste de l'environnement et fournir un exemplaire du curriculum vitæ professionnel de celui-ci. Ce formulaire ainsi que le curriculum vitæ (une page maximum) doivent faire partie de la soumission et se trouver dans l'enveloppe 1 – QUALIFICATIONS.

Formulaire n° 9a – Spécialiste de l'environnement

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 1a

Expérience du soumissionnaire – Projet de construction ou de réfection importante d'un pont

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du soumissionnaire : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 1b

Expérience du soumissionnaire – Projet de construction ou de réfection importante d'un pont

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du soumissionnaire : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 2a

Expérience du soumissionnaire – Fabrication d'éléments en acier de construction – Pont à poutres triangulées en acier

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT, DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du fabricant de structure en acier : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

ANNEXE 5 – FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 2b

Expérience du soumissionnaire – Fabrication d'éléments en acier de construction – Nouveau pont mobile

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du fabricant de structure en acier : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 2c

Expérience du soumissionnaire – Fabrication d'éléments en acier de construction – Quantité totale d'acier de construction d'au moins 200 tonnes

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,

DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 –
QUALIFICATIONS.)

Nom du fabricant de structure en acier : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 3a

Expérience du soumissionnaire – Ouvrages mécaniques et hydrauliques

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en ouvrages
mécaniques et hydrauliques : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 3b

Expérience du soumissionnaire – Ouvrages mécaniques et hydrauliques

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en ouvrages
mécaniques et hydrauliques : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 4a Expérience du soumissionnaire – Travaux d'électricité

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en électricité : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 4b

Expérience du soumissionnaire – Travaux d'électricité

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'entrepreneur en électricité : _____

Titre du projet : _____

Nom et emplacement du pont : _____

Municipalité et province : _____

Description des travaux : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale des travaux : _____

Personne-ressource du client pour ce
projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 5a

Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en structures spécialisé dans les ponts mobiles

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'ingénieur en structures spécialisé : _____

Numéro d'agrément de l'Ordre des
ingénieurs de l'Ontario :
(si l'ingénieur n'est pas agréé par l'Ordre des
ingénieurs, son curriculum vitæ doit prouver
qu'il possède l'expérience requise lui
permettant d'obtenir l'agrément de celui-ci) _____

Nom du pont mobile pour lequel l'ingénieur
spécialisé a été responsable de la conception
structurelle : _____

Emplacement du pont mobile : _____

Description du pont mobile : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de la construction : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que Services publics et Approvisionnement Canada se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis dans les présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 6a

Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en mécanique spécialisé dans les ponts mobiles

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'ingénieur en mécanique spécialisé : _____

Numéro d'agrément de l'Ordre des
ingénieurs de l'Ontario :
(si l'ingénieur n'est pas agréé par l'Ordre des
ingénieurs, son curriculum vitæ doit prouver
qu'il possède l'expérience requise lui
permettant d'obtenir l'agrément de celui-ci) _____

Nom du pont mobile pour lequel l'ingénieur
spécialisé a été responsable de la conception
mécanique : _____

Emplacement du pont mobile : _____

Description du pont mobile : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de la construction : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS

FORMULAIRE n° 7a

Expérience du soumissionnaire – Ingénieur en hydraulique spécialisé dans les ponts mobiles

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'ingénieur en hydraulique
spécialisé : _____

Numéro d'agrément de l'Ordre des
ingénieurs de l'Ontario :
(si l'ingénieur n'est pas agréé par l'Ordre des
ingénieurs, son curriculum vitæ doit prouver
qu'il possède l'expérience requise lui
permettant d'obtenir l'agrément de celui-ci) _____

Nom du pont mobile pour lequel l'ingénieur
spécialisé a été responsable de la conception
hydraulique : _____

Emplacement du pont mobile : _____

Description du pont mobile : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de la construction : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS FORMULAIRE n° 8a

Expérience du soumissionnaire – Ingénieur électricien spécialisé dans les ponts mobiles

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom de l'ingénieur électricien spécialisé : _____

Numéro d'agrément de l'Ordre des ingénieurs
de l'Ontario : _____
(si l'ingénieur n'est pas agréé par l'Ordre des
ingénieurs, son curriculum vitæ doit prouver
qu'il possède l'expérience requise lui
permettant d'obtenir l'agrément de celui-ci)

Nom du pont mobile pour lequel l'ingénieur
spécialisé a été responsable de la conception
électrique : _____

Emplacement du pont mobile : _____

Description du pont mobile : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de la construction : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

APPENDICE 5 - FORMULAIRE DES QUALIFICATIONS
FORMULAIRE n° 9a

Expérience du soumissionnaire – Spécialiste de l'environnement

(CE FORMULAIRE, OU UNE COPIE IDENTIQUE QUANT AU CONTENU ET AU FORMAT,
DOIT SE TROUVER DANS L'ENVELOPPE 1 – QUALIFICATIONS.)

Nom du spécialiste de l'environnement : _____

Numéro de permis :
(si le spécialiste n'est pas agréé, son
curriculum vitæ doit prouver qu'il possède
l'expérience requise lui permettant d'obtenir un
agrément) _____

Nom du projet de construction : _____

Emplacement du projet de construction : _____

Description du projet de construction : _____

Date d'achèvement des travaux : _____

Valeur finale de la construction : _____

Personne-ressource du client pour ce projet : _____

Numéro de téléphone du client : _____

Adresse courriel du client : _____

J'atteste par la présente que j'ai agi à titre d'entrepreneur pour le projet indiqué ci-dessus.

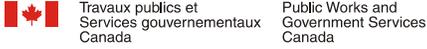
Signature du soumissionnaire

Nom en lettres moulées

Veillez noter que SPAC se réserve le droit de communiquer avec la personne nommée ci-dessus afin de vérifier les renseignements fournis aux présentes.

ANNEXE A - ATTESTATION D'ASSURANCE

(Pour informations seulement, n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



ATTESTATION D'ASSURANCE

Page 1 de 2

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code postal
--	-------------------	-------	----------	-------------

Nom de l'assuré (Entrepreneur)	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code Postal
--------------------------------	-------------------	-------	----------	-------------

Assuré additionnel
Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
Responsabilité civile des entreprises Responsabilité complémentaire/exc édentaire.				\$ \$	\$ \$	\$ \$
Assurance des chantiers / Risques d'installation				\$		
Responsabilité pollution des entreprises				\$ <input type="checkbox"/> Par incident <input type="checkbox"/> Par événement		Global \$
Responsabilité maritime				\$		

J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) (l')assureur(s) (Cadre, agent, courtier)

Numéro de téléphone

Signature

Date J / M / A

ATTESTATION D'ASSURANCE Page 2 de 2

Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa majesté la Reine du chef du Canada représentée par le Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux.

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujéti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

Assurance des chantiers / Risques d'installation

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être inférieure à la garantie fournie par la plus récente édition des formulaires BAC 4042 et BAC 4047.

Le contrat doit permettre la mise en service et l'occupation du projet, en totalité ou en partie, pour les fins auxquelles le projet est destiné à son achèvement.

Le contrat d'assurance peut exclure ou avoir un avenant pour l'exclusion d'une garantie pour les pertes et dommages occasionnés par l'amiante, les champignons et spores, le cyber et le terrorisme.

La police doit avoir un plafond qui n'est **pas inférieur à la somme de la valeur du contrat** plus la valeur déclarée (s'il y a lieu) dans les documents contractuels de tout le matériel et équipement fourni par le Canada sur le chantier pour être incorporé aux travaux achevés et en faire partie. Si la valeur des travaux est modifiée, la police doit être modifiée pour refléter la valeur révisée du contrat.

Le contrat d'assurance doit stipuler que toute indemnité en vertu d'icelle doit être payée à sa Majesté ou selon les directives du Canada conformément à la CG10.2, « Indemnité d'assurance » (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R/R2900D/2>).

Responsabilité pollution des entreprises

La limite de responsabilité doit avoir un plafond équivalant à celui habituellement fixé pour un contrat de cette nature; toutefois, la limite de responsabilité ne doit pas être inférieure à **1 000 000 \$** par incident ou par événement et suivant le plafond global.

Responsabilité maritime

La garantie d'assurance doit être fournie par une police d'assurance protection et indemnisation mutuelle et doit comprendre une responsabilité additionnelle en matière de collision et de pollution.

L'assurance doit être souscrite auprès d'un membre du groupe international de sociétés d'assurance mutuelle, ou avec un marché fixe, et le montant ne doit pas être inférieur aux limites fixées par la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*, L.C. 2001, ch. 6. La protection doit comprendre les membres d'équipage, s'ils ne sont pas couverts par l'assurance contre les accidents du travail du territoire ou de la province ayant juridiction sur ces employés.

La police doit renoncer à tout droit de subrogation contre le Canada, représenté par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, relativement à toute perte ou dommage au navire, peu en importe la cause.

